

Code criminel

les doivent certainement augmenter. Je signale en terminant que mon parti est d'accord avec la plupart des modifications exposées par le ministre et ses collègues.

* * *

LE CODE CRIMINEL**MODIFICATIONS VISANT À ACCORDER CERTAINS DROITS À LA POLICE**

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Blais: Que le bill C-26 tendant à modifier le Code criminel, la loi sur la responsabilité de la couronne et la loi sur les postes, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 9 h 45, il est de mon devoir, en conformité de l'ordre adopté aujourd'hui, d'interrompre les délibérations. La Chambre passera maintenant au vote inscrit sur la deuxième lecture et le renvoi au comité du bill C-26.

Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Blais, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 31)

POUR**Messieurs**

Abbott	Foster
Alexander	Francis
Andras	Fraser
(Port Arthur)	Friesen
Andre	Gauthier
(Calgary-Centre)	(Roberval)
Appolloni (M ^{me})	Gauthier
Baker	(Ottawa-Vanier)
(Gander-Twillingate)	Gillespie
Baker	Goodale
(Grenville-Carleton)	Goyer
Basford	Guilbault
Bawden	Halliday
Beatty	Hamilton
Blais	(Qu'Appelle-Moose
Blaker	Mountain)
Blouin	Hargrave
Bussières	Harquail
Campbell (M ^{lle})	Herbert
(South Western Nova)	Hopkins
Caouette	Huntington
(Villeneuve)	Isabelle
Clark	Jamieson
(Rocky Mountain)	Jarvis
Coates	Kempling
Condon	Knowles
Corbin	(Norfolk-Haldimand)
Cyr	Lachance
Danson	Lalonde
Daudlin	Lang
Dawson	Lapointe
Demers	MacDonald
Dionne	(Cardigan)
(Northumberland-	MacGuigan
Miramichi)	Macquarrie
Douglas	Maine
(Bruce-Grey)	Malone
Dupont	Marshall
Duquet	Mazankowski
Ellis	McCain
Elzinga	McIsaac
Faulkner	McKenzie
Fleming	McKinley

CONTRE**Messieurs**

Blackburn	Gilbert	La Salle
Broadbent	Knowles	Nystrom
De Bané	(Winnipeg-	Symes—8.
	Nord-Centre)	

[M. Murta.]

● (2207)

M. l'Orateur: Je déclare la motion adoptée.

(Le bill, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.)

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. On nous a dit que nous passerions demain à l'étape du rapport du projet de loi sur le pipe-line. Quelqu'un peut-il confirmer cette nouvelle?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, on me dit que c'est exact.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA MAIN-D'ŒUVRE—LES FORMULES DE DEMANDE REMISES AUX AGRICULTEURS EN QUÊTE DE TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

M. William Knowles (Norfolk-Haldimand): Monsieur l'Orateur, je désire ce soir reprendre une question que j'ai posée au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) le 15 mars, à propos de la main-d'œuvre étrangère venue prêter main forte aux agriculteurs de ma région, les fruiticulteurs et les maraîchers en particulier et, un peu plus tard, les planteurs de tabac. J'ai demandé au ministre comment il se faisait que les centres de main-d'œuvre et les centres de main-d'œuvre agricole demandent aux agriculteurs qui font venir de la main-d'œuvre étrangère de signer une formule de demande en blanc afin de permettre aux centres de main-d'œuvre d'inscrire le salaire à une date ultérieure sans devoir consulter l'intéressé. Voici un passage de la réponse du ministre que j'ai noté à ce moment-là:

Je ne crois pas qu'ils devraient être tenus de signer des formules en blanc. Je tâcherai d'en savoir davantage et je suis gré au député de m'avoir signalé la chose.

Par la suite, le ministre m'a écrit une lettre assez longue pour essayer de m'expliquer les buts réels recherchés par les fonctionnaires des centres de main-d'œuvre. Pour éclairer les choses, je voudrais lire la formule en blanc qu'on demande aux agriculteurs de signer. Elle commence comme suit:

LA PRÉSENTE CONFIRME que je conviens et accepte que les travailleurs dont j'ai requis les services sur la formule n°.....

POUR.....

(récolte/emploi)

SERONT REMUNÉRÉS aux taux de salaire courants établis par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada...

On demande à l'agriculteur de signer cette formule sans qu'aucun salaire ne soit précisé. L'agriculteur a certainement le droit de savoir quel salaire il doit payer avant de signer un tel document. Cela ennuie beaucoup les agriculteurs. On m'a fait de nombreuses instances à cet égard, par téléphone et par écrit. C'est une situation absolument anormale.